

AVIS PUBLIC
AVIS CORRECTION
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT RGCA11-10-0007-7

Cet avis corrige l'avis publié dans le 17 avril afin d'ajouter dans le croquis, district Marie-Clarac, les trois secteurs suivants :

- Le secteur centre, délimité par la rue de Charleroi, la rue de Castille, l'avenue Armand-Lavergne et l'avenue Balzac;
- Le terrain vacant, situé à l'intersection de la rue de Charleroi (sud) et de l'avenue Armand-Lavergne (est);
- À l'entrée d'arrondissement, à partir de la limite entre les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord, située sur les terrains de chaque côté du boulevard Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Saint-Michel.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AJOUTER HUIT NOUVEAUX SECTEURS D'APPLICATION

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, le projet de règlement RGCA11-10-0007-7;

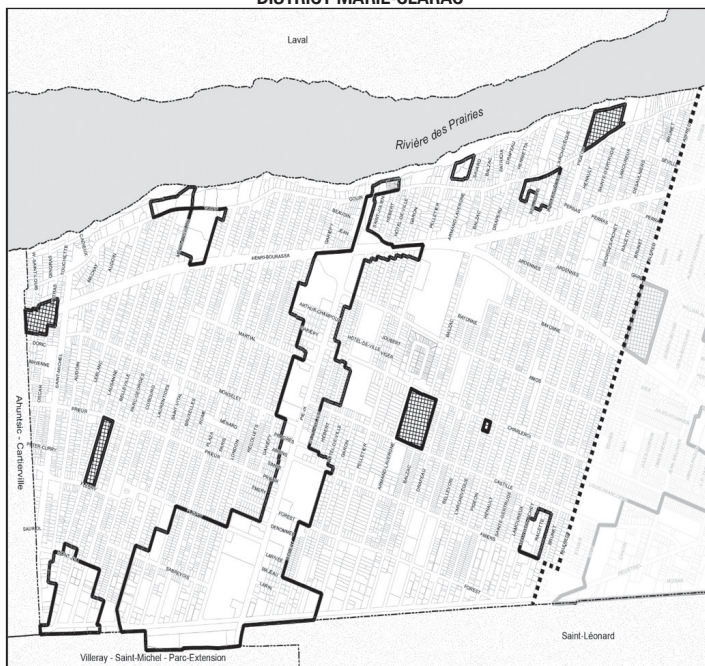
QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 8 MAI 2018, à 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification afin d'ajouter huit nouveaux secteurs situés :

- À inclure les parcs Ottawa et St-Laurent;
- À inclure le parc Henri-Bourassa, la caserne de pompiers 18 et la Maison culturelle et communautaire (MCC);
- À inclure la zone délimitée par les rues Arthur-Chevrier (sud), Rolland (ouest) ainsi que par les limites arrière des lots 1 668 076, 1 668 075, 1 667 675, 1 667 674 (est) et 1 667 662 (nord);
- À inclure le parc Aimé-Léonard;
- À inclure l'îlot abritant le Marché du Nord temporaire - Secteur centre, délimité par la rue de Charleroi, la rue de Castilles, l'avenue Armand-Lavergne et l'avenue Balzac;
- À inclure le terrain vacant, situé au coin de la rue de Charleroi et de l'avenue Armand-Lavergne, lot 1 844 856;
- À inclure à l'entrée d'arrondissement, à partir de la limite entre les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord, située sur les terrains de chaque côté du boulevard Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Saint-Michel

DISTRICT MARIE-CLARAC



DISTRICT OVIDE-CLERMONT



QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis des secteurs concernés peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et service aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 24 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate